

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Demande de dotation Plan d'Action 2021 - DREAL*

Délibération N° 291-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 22

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Mickaël SCHNEIDER

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Didier REAULT

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

Pouvoirs :

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée d'Evenos, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier ;

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Roger ANOT, Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Monsieur Jean-François RICHON, Direction Patrimoine Naturel & Paysage, Métropole AMP ;
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :

- **Ambition cadre** : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;
- **Ambition 1** : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
- **Ambition 2** : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
- **Ambition 3** : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
- **Ambition 4** : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.

Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.

Considérant, les domaines de compétences de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier sa volonté d'apporter un soutien financier aux Parcs naturels régionaux en matière de politique environnementale sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité ;
- Sites et Paysages ;
- Aménagement du territoire et urbanisme ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional.

Il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 120 000 € pour 320 588 € de dépenses subventionnables.

Les actions réalisées porteront sur :

- Expérimentation gestion fréquentation Gorges du Caramy (Etude)
- Accompagnement des communes dans la maîtrise de leur éclairage public
- Appui aux communes pour la réglementation des zones à enjeux de priorité et opération de police
- Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants
- Ecogardes et Garde régionale forestière
- Suivi fréquentation – Eco compteurs
- Elaborer un diagnostic et une typologie des extensions pavillonnaires de moindre qualité
- Accompagnement des communes et acteurs dans la protection du socle agricole, naturel et paysager (avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville)
- SIT PACA
- Observatoire, suivi et évaluation du territoire

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

| Actions | Dépenses | Recettes | |
|--|------------------|---|---------------------|
| | | | |
| Mise en œuvre des actions : - Gestion et coordination ; - Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte - Prestations | 320 588 € | DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur | 120 000 € (37 %) |
| | | Collectivités territoriales (Métropole AMP) | 46 900 € (15%) |
| | | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur | 128 950€ (40%) |
| | | Parc naturel régional de la Sainte-Baume | 19 738 € (6%) |
| | | Autres Financeurs | 5 000 € (2%) |
| TOTAL | 320 588 € | 320 588 € | |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **DE S'ENGAGER** dans la réalisation de l'ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur serait susceptible d'apporter sous soutien financier ;
- **DE SOLLICITER** l'octroi d'une subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 120 000 € pour des dépenses totales s'élevant à 320 588 €;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS